

Public concerné

Formateurs d'organisme de formation et formateurs internes de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile (ASD), de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées, des hôpitaux et des cliniques (SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL).

Prérequis

Admission sur la base d'un dossier de candidature téléchargeable sur le site www.inrs.fr

Les participants doivent :

- Être titulaire du certificat de formateur d'acteurs prévention secours dans l'aide et le soin à domicile (formateur APS ASD) ou du certificat de formateur prap 2S, ou justifier de compétences en ergonomie.
- Avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne de l'INRS @01001 "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" ou la formation "Obtenir des bases en prévention des risques professionnels" dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.
- Justifier d'une expérience d'intervention en structure (hors formation) dans le domaine de la prévention, respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique S&ST).
- Justifier d'une pratique régulière de formateur pour adultes sur une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

Objectifs de la formation

Objectifs de formation : former, évaluer et certifier les animateurs Prévention (AP) et responsables de structures du secteur. Accompagner le binôme responsable/AP dans l'organisation de la démarche de prévention de la structure et l'animation d'un projet de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Promouvoir une démarche de prévention autour des acteurs du dispositif de formations.
- Élaborer et animer un projet de prévention.
- Construire et animer les formations des AP et des responsables et l'accompagnement intersession.

Contenu de la formation

- Connaissance et enjeux du secteur sanitaire et médico-social.
- Démarche de prévention à contextualiser, conditions de réussite et apports potentiels de la formation dans la démarche.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de projet appliquée à la prévention.
- Outils d'état des lieux et de diagnostic de la santé et la sécurité au travail.
- Méthode et outils d'observation et d'analyse d'une situation de travail et de recherche d'amélioration.
- Organisation, animation et évaluation des formations d'animateur prévention, des formations de responsable de structure et de l'accompagnement du binôme responsable de structure-animateur prévention sur la base des documents de référence ASD et SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formations.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession d'une durée estimée de 2 jours.

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur sanitaire et médico-social

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

La formation se déroule sur 8 jours (4j + 4j)

Durée

8 jours soit 56 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur sanitaire et médico-social (ASD et SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL), valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de responsables de structure du secteur sanitaire et médico-social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.